

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le  
12 juin 2023 à 20 h.

**Sont présents :**

Alain Conraud, conseiller et maire suppléant, siège n° 1, Christian Jutras,  
conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François  
Bilodeau, conseiller, siège n° 4, et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

**Est absent :**

Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5

**Autres présences :**

Freddy Gourlay, inspecteur municipal  
Frédéric Marcotte, préventionniste en incendie

**Citoyens : 10**

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame  
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

**1. Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

**2. Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**3. Tirage loto-église**

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 001, Madame Guylaine Boisvert de  
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 061, Monsieur Mario Crépeau de  
Sainte-Perpétue

Troisième prix : 150 \$ billet n° 031, Madame Jocelyne Bisson de  
Sainte-Brigitte-des-Saults.

#### **4. Adoption de l'ordre du jour**

144.06.2023 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **Ordre du jour**

Séance ordinaire  
12 juin 2023, 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin 2023
7. **Demande**
  - a) Monsieur Denis Turcotte : location de salle du 26 août 2023
8. **Comptabilité :**
  - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
9. **Dossiers municipaux**
  - a) Dépôt des états financiers au 31 décembre 2022
  - b) Présence d'insalubrité et de nuisances : lot 4 632 969
  - c) Présence d'insalubrité et de nuisances : lot 4 632 539
  - d) 5 à 7 estival
  - e) FQM : congrès annuel
  - f) Acceptabilité sociale pour les éoliennes
  - g) Centre communautaire : entretien ménager
  - h) Entretien des pelouses
  - i) Tonte de gazon pointe des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph et borne sèche
  - j) Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ)
  - k) Invitation 5 à 7 de Donald Martel
  - l) Conférence qualité des milieux de vie, pratique libre et bénévolat
10. **Voirie**
  - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

#### **Période de questions à 20 h 30**

11. **Hygiène du milieu**
  - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
12. **Loisirs et culture**
  - a) Coordinatrice des loisirs
  - b) Assemblée annuelle du Réseau BIBLIO CQLM
  - c) Bibliothèque : achat d'une déchiqueteuse
  - d) Cinéma en plein air
  - e) Compte-rendu des activités des loisirs 2022-2023
13. **MRC**
  - a) Compte-rendu MRC
  - b) Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : plan de mise en œuvre
  - c) Demande pour la signature d'une entente intermunicipale avec la MRC de Drummond concernant l'application des dispositions du régime transitoire relatives aux ponceaux en cours d'eau
14. **Questions diverses**
  - a) Demande de commandite pour la bibliothèque
  - b)
  - c)
15. **Levée de la réunion**

**5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023**

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 8 mai 2023 ;

145.06.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 8 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin 2023**

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mercredi 7 juin 2023 ;

146.06.2023 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 7 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. Demande**

**a) Monsieur Denis Turcotte : location de salle du 26 août 2023**

**ATTENDU QUE** Monsieur Denis Turcotte a fait la location des salles 1 et 2 le 26 août 2023 ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Denis Turcotte n'est pas résident de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et que le tarif de la location de la salle est 200 \$ par salle louée selon l'article 5 du règlement de taxation numéro 463-2022 ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Turcotte demande au conseil municipal d'avoir la location de la salle #1 au tarif des non-résidents, soit 200 \$ et pour la salle #2 au montant de 100 \$ ;

147.06.2023 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de refuser la demande de Monsieur Turcotte et de faire la location des salles 1 et 2 au montant de 200 \$ pour chacune des salles, tel que mentionné à l'article 5 du règlement de taxation numéro 463-2022 pour le 26 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 8. Comptabilité

### a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

#### Déboursés du mois et salaire

##### HYDRO-QUÉBEC

Luminaires des rues avril 2023	332,66 \$
208, Ch de la Rivière du 7 mars au 5 mai 2023	1 597,87 \$

##### MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR avril 2023	6 434,00 \$
-----------------------------------	-------------

##### MINISTRE DES FINANCES

Sûreté du Québec vers 1/2	55 620,00 \$
Sûreté du Québec vers 2/2	55 620,00 \$

##### RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR avril 2023	2 530,98 \$
-----------------------------------	-------------

##### SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Publipostage Jaseur mai 2023	71,49 \$
Publipostage Innergez projet éolien	67,28 \$
Publipostage Jaseur juin 2023	71,49 \$

##### TELUS

Cellulaire du 25 avril au 24 mai 2023	57,49 \$
---------------------------------------	----------

##### TOURISME CENTRE-DU-QUÉBEC

Adhésion 2023 (744 population @0,22 \$)	188,19 \$
---	-----------

##### VISA DESJARDINS

Batteries Drummond, batterie AGM pour station pompage	110,84 \$
St-Hubert, formation municipalité	34,05 \$
Dépanneur 4 saisons/essence 73,015 litres	107,64 \$
Canac, scie à fer, support tablette	33,27 \$
Canac, balais, coffret, pinces, sac outils	245,59 \$
Dépanneur 4 saisons/essence 101,022 litres	164,61 \$
Norwex, ensemble de base pour entretien véhicule	50,75 \$
<b>TOTAL DU CHÈQUE</b>	<b>746,75 \$</b>

##### INDUSTRIELLE ALLIANCE

Mathilde Potvin, avril 23 # 1 815 046 800	274,24 \$
Manon Lemaire, avril 23 # 083128488	242,09 \$
Freddy Gourlay, avril 23 # 1 819 765 461	237,38 \$

##### LÉPINE LUDOVİK

Contrat pelouse 2023, centre communautaire (juin)	148,68 \$
Contrat pelouse 2023, centre communautaire (août)	148,68 \$
Contrat pelouse 2023, centre communautaire (octobre)	148,66 \$

##### LÉPINE KAROLANN

Contrat pelouse 2023, terrain balle et MDJ (juin)	447,20 \$
Contrat pelouse 2023, terrain balle et MDJ (août)	447,20 \$
Contrat pelouse 2023, terrain balle et MDJ (octobre)	447,18 \$

##### GAGNON GABRIEL

Contrat pelouse 2023, terrain balle (juin)	254,31 \$
--	-----------

**GAGNON GABRIEL (SUITE)**

Contrat pelouse 2023, terrain balle (août)	254,31 \$
Contrat pelouse 2023, terrain balle (octobre)	254,31 \$

**BEAULIEU OLIVIER**

Contrat pelouse 2023, école et bibliothèque (juin)	381,62 \$
Contrat pelouse 2023, école et bibliothèque (août)	381,62 \$
Contrat pelouse 2023, école et bibliothèque (octobre)	381,62 \$

**GLOBAL PAYMENTS SENC**

Frais paiement direct avril 2023	35,72 \$
----------------------------------	----------

**LÉPINE ANAÏK**

Contrat pelouse 2023, puits municipal (juin)	286,63 \$
Contrat pelouse 2023, puits municipal (août)	286,63 \$
Contrat pelouse 2023, puits municipal (octobre)	286,63 \$

**NAEGELI ZACK**

Contrat pelouse 2023, usine épuration, garage (juin)	244,92 \$
Contrat pelouse 2023, usine épuration (août)	244,92 \$
Contrat pelouse 2023, usine épuration (octobre)	244,92 \$

**BEAULIEU FLORENCE**

Contrat pelouse 2023, bureau municipal (juin)	117,38 \$
Contrat pelouse 2023, bureau municipal (août)	117,38 \$
Contrat pelouse 2023, bureau municipal (octobre)	117,36 \$

**FONDATION DE LA TABLÉE POPULAIRE**

2 inscriptions golf et souper, p'tites boîtes à lunch	250,00 \$
Commandite tournoi de golf, p'tites boîtes à lunch	784,00 \$
Crédit de la fact. 202 204 100	(50,00 \$)
2 inscriptions souper golf, p'tites boîtes à lunch	100,00 \$
<b>TOTAL DU CHÈQUE</b>	<b>1 084,00 \$</b>

**PERMAFIB**

Système permabande 130x60 R 15 dépôt 50 %	48 237,97 \$
Surface de dek 130x60 R 15 dépôt 50 %	16 734,66 \$

**MARCIL ANTHONY**

Contrat pelouse 2023, aqueduc et station pompage (juin)	121,29 \$
Contrat pelouse 2023, aqueduc et station pompage (août)	121,29 \$
Contrat pelouse 2023, aqueduc et station pompage (octobre)	121,28 \$

**Total des chèques émis : 196 190,27 \$**

148.06.2023 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 196 190,27 \$ ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 18 853,87 \$ ;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 48 685,04 \$ incluant 7 160,10 \$ pour le total des chèques émis et 41 524,94 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. Dossiers municipaux**

**a) Dépôt des états financiers au 31 décembre 2022**

**ATTENDU QUE** la présentation des états financiers se terminant au 31 décembre 2022 a été faite à 19 h avant cette séance par Madame Maryse Hamel, CPA auditrice et responsable du dossier de la firme F.B.L. Drummondville ;

149.05.2023 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter/de refuser les états financiers 2022 tels que déposés et de reconduire le mandat pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Présence d'insalubrité et de nuisances : lot 4 632 969**

**ATTENDU QUE** des plaintes ont été formulées auprès de l'inspecteur régional en bâtiments et environnement concernant la situation de l'immeuble portant l'adresse civique 400, rang Saint-David situé sur le territoire de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** suite à ces plaintes, l'inspecteur régional en bâtiments et environnement a procédé à une visite des lieux ;

**ATTENDU QUE** les inspections ont également permis de démontrer la présence de causes d'insalubrité et de nuisances sur l'immeuble ;

**ATTENDU** les dispositions des articles 57 et 58 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

**ATTENDU** les dispositions pertinentes de la réglementation sur les nuisances de la municipalité ;

150.06.2023 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de reconnaître qu'il existe des causes d'insalubrité et de nuisances sur l'immeuble portant l'adresse civique 400, rang Saint-David à Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- de mandater ses procureurs, Morency Société d'avocats s.e. n. c.r. l., à défaut par le propriétaire d'obtempérer à la mise en demeure, afin de préparer des constats d'infraction à être émis contre ce propriétaire et à requérir une ordonnance de la Cour municipale enjoignant à ce propriétaire ou tout occupant, de prendre les mesures requises pour faire disparaître les causes d'insalubrité et de nuisance se trouvant sur la propriété et pour autoriser la Municipalité, à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer à l'ordonnance rendue par la Cour municipale dans le délai imparti, de procéder à l'enlèvement des causes d'insalubrité et de nuisances, aux frais du propriétaire ou occupant, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Présence d'insalubrité et de nuisances : lot 4 632 539**

**ATTENDU QUE** des plaintes ont été formulées auprès de l'inspecteur régional en bâtiments et environnement concernant la situation de l'immeuble portant l'adresse civique 720, rang Sainte-Marie situé sur le territoire de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** suite à ces plaintes, l'inspecteur régional en bâtiments et environnement a procédé à une visite des lieux ;

**ATTENDU QUE** les inspections ont également permis de démontrer la présence de causes d'insalubrité et de nuisances sur l'immeuble ;

**ATTENDU** les dispositions des articles 57 et 58 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

**ATTENDU** les dispositions pertinentes de la réglementation sur les nuisances de la municipalité ;

151.06.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de reconnaître qu'il existe des causes d'insalubrité et de nuisances sur l'immeuble portant l'adresse civique 720, rang Sainte-Marie à Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- de mandater ses procureurs, Morency Société d'avocats s.e. n. c.r. l., à défaut par le propriétaire d'obtempérer à la mise en demeure, afin de préparer des constats d'infraction à être émis contre ce propriétaire et à requérir une ordonnance de la Cour municipale enjoignant à ce propriétaire ou tout occupant, de prendre les mesures requises pour faire disparaître les causes d'insalubrité et de nuisance se trouvant sur la propriété et pour autoriser la Municipalité, à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer à l'ordonnance rendue par la Cour municipale dans le délai imparti, de procéder à l'enlèvement des causes d'insalubrité et de nuisances, aux frais du propriétaire ou occupant, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) 5 à 7 estival**

152.06.2023 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de réserver le vendredi, 15 septembre 2023 à la Villa Momentum afin d'organiser un 5 à 7 estival pour tous les élus municipaux, tous les membres du personnel, ainsi que tous les bénévoles de la municipalité ;
- de défrayer le repas aux élus municipaux, aux membres du personnel, ainsi qu'à tous les bénévoles de la municipalité ;
- que les conjoint(e)s défraient leurs repas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) FQM : congrès annuel**

153.06.2023 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'acquitter les frais d'inscription, ainsi que les autres frais inhérents de Messieurs Jean-Guy Hébert, Alain Conraud et Frédéric Marier pour le 81<sup>e</sup> congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 Centre des Congrès de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**f) Acceptabilité sociale pour les éoliennes**

**ATTENDU QU'**un projet d'éolienne est sur la table pour la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

**ATTENDU QUE** les élus désirent savoir l'acceptabilité sociale sur ce dossier avant de se prononcer au promoteur ;

154.06.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire parvenir un sondage sur l'implantation des éoliennes sur son territoire à tous les citoyens votants de la Municipalité, avec une réponse par citoyens habiles à voter ;
- de recevoir les réponses du sondage jusqu'au 4 juillet 2023 à 16 h 30 ;
- de défrayer tous les frais de reproduction, de poste et de publipostage pour l'envoi de ce sondage aux citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**g) Centre communautaire : entretien ménager**

155.06.2023 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de publier une annonce sur nos réseaux sociaux pour trouver une personne pour faire l'entretien ménager du centre communautaire ;
- que le poste d'entretien ménager soit d'approximativement 3 heures par semaine, tout dépendant de l'achalandage du centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



**h) Entretien des pelouses**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont décidé, lors de la séance du conseil municipal du 8 mai 2023, de ne pas appliquer la Loi 19 pour les contrats d'entretien des pelouses pour la Municipalité considérant la date d'entrée en vigueur du projet de Loi le 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** le projet de Loi 19 entre finalement en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juin 2023 et que l'employeur aura au maximum 30 jours après la date d'entrée en vigueur du projet de Loi pour lui remettre sa cessation d'emploi ;

**ATTENDU QUE** l'entente pour les contrats de pelouse est entre le parent ou tuteur de l'enfant (si moins de 18 ans), l'enfant et la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

**ATTENDU QUE** ces derniers sont travailleurs autonomes considérant qu'ils fournissent tous les équipements pour effectuer la tonte de pelouse ;

156.06.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'annuler tous les contrats de tonte de pelouse pour les enfants en bas de 14 ans à partir du 30 juin 2023 ;
- de refaire le tableau des répartitions des contrats de pelouse avec les enfants âgés de plus de 14 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- d'annuler les chèques du deuxième et du troisième versement pour les contrats des enfants de moins de 14 ans ;
- de refaire les chèques avec le nouveau tableau des répartitions avec les dates de versement suivantes :
  - 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
  - 31 octobre 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**i) Tonte de gazon pointe des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph et borne sèche**

**ATTENDU QUE** Monsieur Maxime Fréchette avait eu le contrat de la tonte de gazon de la pointe des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph et borne sèche pour la saison estivale 2023 (voir résolution numéro 55.03.2023) ;

**ATTENDU QUE** celui-ci a vendu sa propriété à Sainte-Brigitte-des-Saults et qu'il déménage en juin 2023 ;

**ATTENDU QU'**il n'est plus en mesure d'effectuer le contrat de tonte de pelouse ;

157.06.2023 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'abroger la résolution numéro 55.03.2023 ;

- de défrayer la somme de 250 \$ à Madame Alain Courchesne pour la tonte de gazon de la pointe du rang Saint-Joseph et Saint-Louis, ainsi que la borne sèche Jean-Guy Hébert pour la saison 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**j) Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ)**

Un dépôt est fait par Monsieur Jean-Guy Hébert que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a droit à un montant pour l'année en cours. Ce paiement constitue notre quote-part du programme de Partage de la croissance d'un point de la TVQ qui a été prévu au Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes. La somme accordée à la Municipalité est 11 657 \$.

**k) Invitation 5 à 7 de Donald Martel**

Monsieur Hébert invite les membres du conseil au 5 à 7 avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Madame Geneviève Guilbault et avec le député de Nicolet-Bécancour, Monsieur Donald Martel qui a lieu le 30 août 2023 au Café Bistro l'Équestria à Bécancour.

**l) Conférence qualité des milieux de vie, pratique libre et bénévolat**

**ATTENDU QUE** le 24 mai dernier avait lieu une conférence gratuite portant sur la qualité des milieux de vie, pratique libre et bénévolat avec Monsieur André Thibault à la bibliothèque municipale de Drummondville ;

**ATTENDU QU'**une élue désirait y assister ;

158.06.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de défrayer les frais de déplacement de Madame Nancy Fontaine pour la conférence sur la qualité des milieux de vie, pratique libre et bénévolat avec Monsieur André Thibault du 24 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. Voirie**

**a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

L'inspecteur municipal en voirie fait un compte-rendu de ses activités mensuelles et donne des explications, s'il y a lieu.

## 11. Hygiène du milieu

### a) **Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur Alain Conraud, conseiller municipal, fait un compte rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

### Période de questions

La période de questions est ouverte. Les citoyens présents posent des questions sur les sujets suivants :

- Éoliennes

## 12. Loisirs et culture

### a) **Coordonnatrice des loisirs**

**ATTENDU** le poste vacant pour la coordonnatrice des loisirs ;

**ATTENDU QUE** nous n'avons pas reçu de candidature pour le poste affiché ;

**ATTENDU** les besoins au niveau des communications à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

**ATTENDU QUE** les deux postes peuvent être jumelés ;

159.06.2023 Sur proposition de  
Appuyée par

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de procéder à un affichage de poste pour le coordonnateur/trice du service des loisirs et des communications ;
- de mandater la directrice générale à recevoir les candidatures jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2023 et qu'une rencontre avec le comité du personnel soit faite pour la sélection du/de la candidat(e).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### b) **Assemblée annuelle du Réseau BIBLIO CQLM**

**ATTENDU QUE** la bibliothèque municipale Michel-David est membre du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie ;

**ATTENDU QUE** l'Assemblée annuelle du Réseau Biblio CQLM se tenait le 9 juin 2023 ;

160.06.2023 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser l'équipe bénévole de la bibliothèque Michel-David à assister à l'Assemblée annuelle du Réseau Biblio CQLM qui s'est tenu le 9 juin 2023 ;
- de défrayer les frais de déplacement pour les bénévoles lors de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Bibliothèque : achat d'une déchiqueteuse**

**ATTENDU QUE** la coordonnatrice de la bibliothèque Michel-David demande aux membres du conseil l'achat d'une déchiqueteuse pour détruire les documents confidentiels qu'ils ont à la bibliothèque ;

161.06.2023 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter l'achat d'une déchiqueteuse chez Costco Canada au montant de 79,99 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater, Madame Josée St-Jean, coordonnatrice de la bibliothèque Michel-David à en faire l'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Cinéma en plein air**

**ATTENDU QUE** Mesdames Nancy Fontaine et Valérie Bourque désirent organiser les soirées de cinéma en plein air pour la saison estivale 2023 ;

**ATTENDU QUE** le poste de coordonnateur des loisirs est vacant depuis avril 2023 ;

162.06.2023 Sur proposition de  
Appuyée par

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la tenue des cinémas en plein air pour la saison estivale 2023 ;
- d'autoriser un montant de 200,00 \$ pour l'achat de films, de grignotines et autres dépenses inhérentes pour la tenue de l'activité ;
- de faire le prêt du centre communautaire gratuitement aux demanderesses lors de ces journées, si la température ne le permet pas de le faire à l'extérieur ;
- que tous les profits réalisés lors de ces activités seront remis aux Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Compte-rendu des activités des loisirs 2022-2023**

Monsieur Hébert fait le dépôt du compte-rendu des activités et des divers cours des loisirs pour la période 2022-2023.

**13. MRC**

**a) Compte-rendu MRC**

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Drummond.

**b) Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : plan de mise en œuvre**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que le schéma de couverture de risques incendie doit être révisé suivant son échéance ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Drummond a procédé à la révision de son Schéma de Couverture de Risques Incendie (SCRI) au cours de l'année 2022 ;

**ATTENDU QUE** la MRC a soumis à toutes les municipalités de son territoire les propositions et objectifs que ces dernières devront respecter et appliquer telle que formulée également dans le projet de plan de mise en œuvre ;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 15 et 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités doivent donner un avis favorable et adopter le plan de mise en œuvre en transmettant une résolution en ce sens à la MRC ;

163.06.2023 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de donner un avis favorable aux propositions et objectifs de la MRC tels que formulés dans le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie ;
- d'adopter le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la Municipalité ainsi que de respecter et de réaliser celui-ci lorsqu'il sera en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Demande pour la signature d'une entente intermunicipale avec la MRC de Drummond concernant l'application des dispositions du régime transitoire relatives aux ponceaux en cours d'eau**

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a, par le biais de l'article 117 du *Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral*, invalidé en tout ou en partie les dispositions relatives aux ponceaux en cours d'eau du règlement MRC-534 sur l'écoulement des eaux de la MRC ;

**ATTENDU QUE** le MELCCFP a redirigé la compétence relative aux ponceaux en cours d'eau aux municipalités locales et que ces ouvrages sont désormais assujettis à une autorisation auprès de la municipalité locale en vertu des articles 6 et 7 du Régime transitoire ;

**ATTENDU QUE** les ponceaux en cours d'eau sous-dimensionnés ou mal installés constituent des obstructions au libre écoulement de l'eau ;

**ATTENDU** le besoin de support de certaines municipalités dans l'évaluation des demandes de permis de ponceaux en cours d'eau ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Drummond possède déjà l'expertise nécessaire pour l'application des normes relatives aux ponceaux en cours d'eau ;

**ATTENDU QUE** selon l'article 569.0.1 du Code municipal, une municipalité peut, par une entente, déléguer à la MRC l'exercice d'un tout ou d'une partie d'un domaine de sa compétence ;

**ATTENDU QU'**en déléguant la compétence des ponceaux, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer à la municipalité ;

164.06.2023 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas demander à la MRC la signature d'une entente intermunicipale concernant l'application des dispositions du régime transitoire relatives aux ponceaux en cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **14. Questions diverses**

##### **a) Demande de commandite pour la bibliothèque**

**ATTENDU QUE** l'équipe de bénévoles de la bibliothèque Michel-David désire mettre en place des soirées de jeux de société ;

**ATTENDU QU'**ils désirent avoir des commandites des entreprises locales ;

165.06.2023 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser l'équipe des bénévoles de la bibliothèque Michel-David à faire des demandes de commandite au nom de la municipalité pour des jeux de société.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. Levée de la réunion**

166.06.2023 Il est 21 h 18, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

**Jean-Guy Hébert**  
**Maire**

---

**Mathilde Potvin**  
**Directrice générale**